

WHITE GRIZZLY ADVENTURES

**DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS,
ACCEPTATION DES RISQUES ET ACCORD D'INDEMNISATION**

(ci-après la « Convention de dégage ment »)

**EN SIGNANT LA PRÉSENTE CONVENTION DE DÉGAGEMENT, VOUS RENONCEZ À CERTAINS DROITS
CONFÉRÉS PAR LA LOI, NOTAMMENT LE DROIT D'INTENTER UNE POURSUITE, UNE RUPTURE DE
CONTRACT OU D'EXIGER UNE INDEMNITÉ EN CAS D'ACCIDENT.**

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT!

**CETTE CONVENTION DE DÉGAGEMENT S'APPLIQUE ÉGALEMENT POUR TOUTE
PARTICIPATION FUTURE D'ACTIVITÉS EN MILLIEU SAUVAGE.**

INITIALES

EN LETTRES MOULÉES:

Nom	Nom		Prénom		
Adresse	Rue		Ville		Prov. / État
	Pays	Code postal	Courriel (facultatif)		Date de naissance Jour / Mois / Année
					Age

TO: WHITE GRIZZLY ADVENTURES LTD., Sa Majesté la Reine du Chef de la province de la Colombie Britannique et leurs directeurs, administrateurs, employés, guides, mandataires, entrepreneurs indépendants, sous-traitants, représentants, successeurs, ayants droit et invités respectifs (ci-après collectivement appelés les « Délaissataires »).

DÉFINITIONS

Dans la présente Convention de dégage ment, les termes « activités en milieu sauvage » comprennent l'ensemble des activités, de l'hébergement, du transport, des occupations et des services fournis, organisés, dirigés, parrainés ou autorisés par les Délaissataires et englobent, sans s'y limiter, le ski, la planche à neige, le ski de randonnée, la motoneige, la randonnée pédestre, la raquette, l'alpinisme et les autres formes de déplacements dans l'arrière-pays; la location ou l'usage de skis, planches à neige ou autre équipement; les démonstrations; les cours de familiarisation ou d'instruction; l'embarquement, le débarquement et les déplacements à bord ou autour d'un hélicoptère, d'une dameuse, de motoneige ou de tout véhicule à moteur; de même que tout autre service, activité ou manifestation lié d'une façon ou d'une autre aux activités en milieu sauvage.

SYSTÈME DE COUSSIN DE SÉCURITÉ AVALANCHE GONFLABLE

Le système de coussin de sécurité Avalanche gonflable consiste en un équipement dorsal comprenant un système de coussin de sécurité gonflable qui se déploie en tirant manuellement une poignée d'activation. Une fois gonflé, le système de coussin de sécurité Avalanche gonflable peut permettre à une personne prise dans une avalanche de rester plus près de la surface, favorisant ainsi la possibilité de survie. Le système de coussin de sécurité Avalanche gonflable pourrait ne pas toujours se gonfler et ne pas protéger l'utilisateur contre un traumatisme pendant une avalanche.

ACCEPTATION DES RISQUES : AVALANCHES, ZONE ALPINE, DÉPLACEMENTS EN RÉGION RECLUÉE, MÉTÉO, ETC.

Je reconnais que les activités en milieu sauvage comprennent des risques et des dangers. Dans les zones où sont exercées les activités en milieu sauvage, il arrive fréquemment que des avalanches surviennent, après avoir été provoquées par les éléments naturels ou par des personnes qui s'y déplacent. Je reconnais et accepte que les Délaissataires ne pourront peut-être pas prédire si la zone alpine sera suffisamment sûre pour se prêter à l'exercice d'activités en milieu sauvage ou si une avalanche peut survenir. La zone utilisée pour exercer des activités en milieu sauvage n'est ni patrouillée, ni balisée, ni inspectée et elle présente de nombreux risques et dangers en plus des risques d'avalanche. Ces dangers peuvent comprendre, sans s'y limiter : les corniches; les falaises; les arbres, les puits et souches d'arbres; les ruisseaux; les pierres; les blocs rocheux; les arbres tombés; les trous et affaissements sur ou sous la surface neigeuse; les conditions d'enneigement variables et difficiles; les pistes de dameuse et les bancs de neige, clôtures et autres structures artificielles; l'enfouissement sous la neige; les impacts ou collisions avec d'autres personnes, véhicules ou objets; rencontre d'animaux domestiques et sauvages; perte d'équilibre ou de contrôle, trébuchements et de chutes; se perdre ou perdre de vue son groupe ou son guide; maladies contagieuses contractées par virus, bactéries, parasites ou champignons qui peuvent être transmises par contact direct ou indirect; bris ou panne d'équipement; la négligence des premiers soins; la négligence de la part de tiers, notamment d'autres invités; et la **NÉGLIGENCE DE LA PART DES DÉLAISSATAIRES. JE COMPRENDS QUE LA NÉGLIGENCE ENGLOBE LE DÉFAUT PAR LES DÉLAISSATAIRES DE PRENDRE DES MESURES RAISONNABLES POUR ME PROTÉGER, ME DÉFENDRE OU ME PRÉVENIR DES RISQUES, DANGERS ET OBSTACLES DES ACTIVITÉS EN MILIEU SAUVAGE.** La communication en zone alpine est difficile et, en cas d'accident, il est possible que les opérations de sauvetage et les traitements médicaux ne soient pas disponibles. Les conditions climatiques en zone alpine peuvent être très sévères et changer rapidement et sans avertissement, ce qui rend les déplacements en hélicoptère, dameuse ou motoneige dangereux.

JE RECONNAIS LES RISQUES, DANGERS ET OBSTACLES LIÉS AUX ACTIVITÉS EN MILIEU SAUVAGE ET J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE DE TELS RISQUES, DANGERS ET OBSTACLES AINSI QUE L'ÉVENTUALITÉ DE BLESSURE CORPORELLE, DE DÉCÈS, DE DOMMAGE MATÉRIEL ET DE PERTE MATÉRIELLE QUI PEUVENT EN RÉSULTER.

AVIS AUX PLANCHISTES ET SKIEURS TÉLÉMARK : RISQUES ACCRUS Contrairement aux bottes de ski alpin munies de fixations, les planches à neige et certaines bottes / fixations de télémark ne comportent pas de mécanisme de déclenchement de sécurité permettant de libérer l'utilisateur en situation normale. L'utilisation de courroie de sûreté ou de tout mécanisme de retenue par les planchistes ou les skieurs télémark non équipés de frein augmente le risque de ne pas survivre à une avalanche.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET ACCORD D'INDEMNISATION.

En contrepartie de l'acceptation par les **DÉLAISSATAIRES** de ma participation aux activités en milieu sauvage, je consens par la présente à :

1. RENONCER À TOUT RECOURS que j'ai ou que je pourrais avoir subséquemment envers les **DÉLAISSATAIRES** et à **LIBÉRER LES DÉLAISSATAIRES** de toute responsabilité en cas de perte, dommage, dépense ou blessure y compris la mort que moi-même ou un proche parent pourrait subir en conséquence de ma participation aux activités en milieu sauvage, **PROVOQUÉ PAR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE ET UNE RUPTURE DE CONTRAT OU LE MANQUEMENT À UNE OBLIGATION OU AU DEVOIR DE VIGILANCE, Y COMPRIS CELUI QUI EST PRÉVU DANS LA OCCUPIERS LIABILITY ACT** (Loi sur la responsabilité des occupants) R.S.B.C. 1996, ch. 337, **DE LA PART DES DÉLAISSATAIRES. IL EST ENTENDU QUE LA NÉGLIGENCE COMPREND L'OMISSION, PAR LES DÉLAISSATAIRES, DE PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ME SAUVEGARDER, ME PROTÉGER OU ME PRÉVENIR DES RISQUES ET DANGERS LIÉS AUX ACTIVITÉS EN MILIEU SAUVAGE MENTIONNÉS PRÉCÉDEMMENT;**

- EXONÉRER ET INDEMNISER LES DÉLAISSATAIRES de toute responsabilité de quelque nature que ce soit relativement à tout dommage corporel ou matériel subi par une tierce partie à la suite de ma participation aux activités en milieu sauvage;
- La présente Convention de dégage ment sera en vigueur et liera mes héritiers, mes proches parents, mon exécuteur testamentaire, mes administrateurs, mes ayants droits et représentants, advenant mon décès ou inaptitude;
- La présente Convention de dégage ment ainsi que tout droit, tout devoir et toute obligation entre ses parties seront exclusivement régis et interprétés en vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique et aucune autre compétence;
- Tout litige impliquant les parties à la présente Convention de dégage ment ne pourra être présenté que dans la province de la Colombie Britannique et ne sera soumis qu'à la compétence des tribunaux de la province de la Colombie -Britannique.

En concluant la présente Convention de dégage ment, je n'invoque aucune représentation ou déclaration, verbale ou écrite, faite par les Délaissataires relativement à la sécurité des activités en milieu sauvage, à l'exception de ce qui y est énoncé.

J'AI LU ET COMPRIS LA PRÉSENTE CONVENTION DE DÉGAGEMENT ET JE RECONNAIS QUE, EN LA SIGNANT, JE RENONCE À CERTAINS DROITS CONFÉRÉS PAR LA LOI ET QUE MOI-MÊME OU MES HÉRITIERS, PROCHES PARENTS, EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, ADMINISTRATEURS, AYANT DROITS ET REPRÉSENTANTS POURRIONS EXERCER ENVERS LES DÉLAISSATAIRES. JE RECONNAIS QUE CETTE CONVENTION DE DÉGAGEMENT S'APPLIQUE ÉGALEMENT POUR TOUTE PARTICIPATION FUTURE D'ACTIVITÉS EN MILLIEU SAUVAGE.

Signé en ce _____ jour de _____, 20 _____

Signature du témoin
Nom du témoin (en lettres mouleées)

Signature du client
Nom du client (en lettres mouleées)
Signature d'un parent ou du tuteur (client de moins de 19 ans)